

# **PREFECTURE DE LA LOIRE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° SPECIAL - 08**

**Date de parution : 11 février 2010**

**SOMMAIRE DU RAA SPECIAL**  
**N° 08 DU 11 FEVRIER 2010**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**TRÉSORERIE DE SAINT ETIENNE MUNICIPALE**

DÉCISION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATUR..... 3

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**TRÉSORERIE DE BOËN**

DÉCISION DU 20.01.2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE..... 4

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

ARRETE N° 2010/57/DDPP DU 2 FÉVRIER 2010 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
POUR LE SUIVI DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC..... 6

**DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES**  
**JURIDIQUES**  
**POLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL**

COMMISSION CHARGÉE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE POUR L'ANNEE 2010..... 6

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## TRÉSORERIE DE SAINT ETIENNE MUNICIPALE

### DÉCISION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le trésorier de Saint Etienne Municipale, gérant intérimaire

VU La décision du 23 novembre 2009, nommant Monsieur GATTY Yves, trésorier principal, gérant intérimaire,

**Décide :**

#### Article 1 : délégation générale

Stéphane BUISSON, Patrick DUMONT, Inspecteurs du Trésor public, Marie-Claude DALMAS, Georges FORAISON, contrôleurs principaux du Trésor Public, Brigitte CUISNIER, Gisèle PERBET, contrôleuses du Trésor Public, Annie ZEDDA, agent d'administration du Trésor Public reçoivent pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de Saint Etienne Municipale, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je leur donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mes mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM
BUISSON Stéphane
DUMONT Patrick
DALMAS Marie-Claude
FORAISON Georges
CUISNIER Brigitte
PERBET Gisèle-
ZEDDA Annie

#### Article 2 : délégation spéciale délais de paiement SANS OBJET

Monsieur, Madame X, *grade*, mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation

#### Article 3 : délégation spéciale remises majoration SANS OBJET

Monsieur, Madame *X, grade*, mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder les remises de majoration aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation

**Article 4 : délégation spéciale divers**

Roselyne JERROLD et Daniel CHABANCE, contrôleurs du Trésor Public, Martine FAVEROT et Alain ARSAC, agent d'administration du Trésor Public, mandataires spéciaux reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes :

NOM PRENOM	Nature délégation
JERROLD Roselyne	Déclaration de recettes
CHABANCE Daniel	Déclaration de recettes
ARSAC Alain	Déclaration de recettes
FAVEROT Martine	Déclarations de recettes

**Article 5** : La présente délégation annule et remplace la délégation de signatures de Madeleine Vial en date du 10 décembre 2009.

**Article 6** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Saint Etienne , le 1<sup>er</sup> février 2010

**LE TRÉSORIER PRINCIPAL,**

YVES GATTY

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRÉSORERIE DE BOËN**

**DÉCISION DU 20.01.2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Le trésorier de BOEN

VU La décision du 05.11.2010, nommant *Madame ELKIDAOUI, trésorier de* BOEN

VU La délégation du 08.01.2008

**Décide :**

Article 1 : délégation générale

Monsieur, METTON Jean Paul contrôleur et Monsieur PATURAL Guy, agent de recouvrement *reçoivent* pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de BOEN, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion *leur* est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des

titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je *leur* donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils *puissent*, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que *mes* mandataires *auront* pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM
METTON Jean Paul
PATURAL Guy

#### Article 2 : délégation spéciale délais de paiement

Messieurs METTON contrôleur, Monsieur PATURAL agents de recouvrement Mesdames PATURAL, BASSET PAPON, *agents de recouvrement*, mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation
METTON Jean Paul	Impôts et Produits locaux jusqu'à 1500 €
PATURAL Marie Agnès	Impôts et Produits locaux jusqu'à 1500 €
PATURAL Guy	Impôts et Produits locaux jusqu'à 1500 €
BASSET Fabienne	Impôts et Produits locaux jusqu'à 1500 €
PAPON Fabienne	Impôts et Produits locaux jusqu'à 1500 €

#### Article 3 : délégation spéciale remises majoration

Monsieur METTON, contrôleur et Monsieur PATURAL agent de recouvrement, mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder les remises de majoration aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation
METTON Jean Paul	Jusqu'à 1000€
PATURAL Guy	Jusqu'à 1000€

#### Article 4 : délégation spéciale divers

Monsieur METTON, contrôleur et Monsieur PATURAL, agent de recouvrement, mandataires spéciaux reçoivent délégation pour effectuer les tâches suivantes :

NOM PRENOM	Nature délégation
METTON Jean Paul	Signature des chèques trésor émis en remboursement d'excédents de versement, signatures des commandements et tous les documents comptables
PATURAL Guy	

**Article 5 :** la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 08.01.2008

**Article 6 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire.

Fait à Boën, le 20 janvier 2010

**LE TRÉSORIER**  
Christine ELKIDAOUI

\*\*\*\*\*

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

## ARRETE N° 2010/57/DDPP du 2 février 2010 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LE SUIVI DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le Préfet de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, et notamment son article 24,

VU le décret du 30 janvier 2009 nommant Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire,

VU l'arrêté du 1er janvier 2010 nommant Monsieur Didier PERRE, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral N° 9 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Loire, et notamment son article 2.11,

VU l'arrêté N° 2010/12 du 14 janvier 2010 portant subdélégation de signature à Madame Geneviève CASCHETTA, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement et prévention des risques,

**SUR proposition** de Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Loire,

### ARRETE

**Article 1er** Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 sus-visé, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève CASCHETTA, la subdélégation de signature pour le suivi des établissements recevant du public est donnée aux agents cités ci-dessous:

- Monsieur Jean-Michel FOURNIER, secrétaire administratif de classe supérieure du cadre national des Préfectures
- Madame Odile PRACCA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle du cadre national des Préfectures

**Article 2** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Etienne, le 2 février 2010

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Directeur départemental  
de la protection des populations de la Loire  
Didier PERRE

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

### POLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

#### COMMISSION CHARGEE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUETEUR DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR L'ANNEE 2010

VU le code de justice administrative;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-4 et D. 123-34 à D. 123-42;

VU la décision du 29 septembre 2006 du président du tribunal administratif de LYON portant désignation de Mme

Audrey COURBON (titulaire) et Mr Pierre CALZAT (suppléant) pour présider la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur;

VU l'arrêté n° 435/07 du 26 octobre 2007 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans la Loire;

Après en avoir délibéré lors de sa réunion du 15 janvier 2010, la Commission Départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur a arrêté celle-ci ainsi qu'il suit pour l'année civile 2010 :

ADAMISTE	Arlette	HERMAN	Michel
ADIER	Lionel	HURAUT	Bertrand
ALLIBERT	Philippe	JACQUES	René
ANGENIEUX	Colette	JACQUET	Georges
BASTIE	André	JOURNIAC	Thérèse
BENETIERE	René	JOUVE	Maurice
BESSET	Gérard	JULLIEN	Jean-Paul
BESSON	Marie-Louise	JUNET-MULLER	Hervé
BONARD	Alain	LACHARME	Michel
BORDET	Raymond	LAMOTTE	Gisèle
BOUCHERIE	Maurice	LANDRY	Jean
BOUCHET	Bernard	LAURAND	Romain
BRUN	Pierre	LAURENT	Noël
CAIRE	Danielle	LIOGIER	Daniel
CATHEBRAS	Marien	MALFOIS	Serge
CHAT	Pierre	MARECHET	Martine
CHAVANNE	Etienne	MASSON	Yves
COURONNE	Bernard	MATHIEU-POUX	René
CROZET	Fernand	MATRAY	Jean-Paul
DARNE	Michel	MAZET	Guy
DE BENGY	Bertrand	MONTEGU	Gabriel
DE CERTAINES	Tanneguy	PAPUT	Paul
DEJOB	René	PAVERO	Jean-Paul
DELAS	Yves	PEATIER	Daniel
DESJARDINS DE GERAUVILLIER	Denis	PICHON	Claire-Lise
DIMIER	François	PONCET	André
DUC	Michèle	RAYNAUD	Christine
DUSSUD	André	RIFFARD	Jacques
FAVIER	Pierre	ROCHON	Gilles
FAVRE	André	ROSATI	Julien
FOURT	Jacques	SABY	Noël
FRERY	Régis	SARAZIN	Aline
GAGNAIRE	Jean-Michel	SAUNIER	Thierry
GARESSE	Christian	SAUVIGNET	André
GAUBERT	Maurice	TEYSSIER	Pierre-Bernard
GERY	Alain	VERNAY	Jean-Louis
GOURGAUD	Michel	VIOLET	Claude
GRAMAIZE	Jacqueline	VITEL	Georges
GRANGER	Pierre	ZILLIOX	Charles

Le Président de la Commission

Pierre CALZAT